

N° D_08_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 5 Institutions et vie politique

Sous-domaine : 5.7 Intercommunalité

Objet : Autorisation signature charte de développement des projets de production d'énergies renouvelables de la CCCLA

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13 février 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Sophie LEMOINE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, en séance du 14 novembre 2023, la signature de la charte de développement des projets de production d'énergies renouvelables.

Il explique que cette charte se veut un outil d'orientation et de dialogue au service des 43 communes du territoire de la CCCLA et des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable, en facilitant la compréhension sur les enjeux techniques, financiers et d'intégration des productions. Elle donne une méthodologie de construction des projets, de leur suivi jusqu'au démantèlement des installations après exploitations. Elle fixe des orientations pour le territoire.

Monsieur le Maire rappelle la multiplication des projets de production d'énergies renouvelables sur la commune et le besoin de fixer un cadre pour un développement équilibré et choisi par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la charte de développement des projets de production d'énergies renouvelables de la CCCLA telle qu'annexée à la présente délibération
- de CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 23 février 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 23 février 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_08_2024-DE

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_08_2024-DE